

En visioconférence, le 17 février 2022

## COMPTE RENDU

**Réunion du :** 17 février 2022

**Objet :** Conseil académique en formation plénière (CAC)

### **Étaient présents**

**Président :** M. Gilles ROUSSEL, ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Alain BOUSCAYROL et de M. Nicolas HAUTIÈRE)

### **Collège A, ayant voix délibérative :**

Mme Marie-Axelle GRANIÉ,  
Mme Corine MAITTE ayant reçu 2 pouvoirs (de M. Dimitri DENELEE et de m. Stéphane VINCENT),  
Mme Florence MERLEVÈDE,  
M. Pierre-Jean ARNOUX ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Céline BONHOMME),  
Mme Véronique BOUTEILLER,  
M. Pascal UGHETTO,  
Mme Mélika BEN SALEM ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Faten BEN SLIMANE),  
M. Malal KANE ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Aurélie DELEMARLE),  
Mme Paola PELLEGRINI,  
Mme Céline LÉONARD,  
M. Jean-Christophe NOVELLI,  
Mme Odile ABRAHAM,  
Mme Valérie RENAUDIN  
Mme Eva DOKLADALOVA ayant reçu 1 pouvoir (de M. Majdi HOCHLAF),  
Mme Armelle CHABOT ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Anne-Sophie EVRARD entre 14h15 et 15h55).

### **Collège B1, ayant voix délibérative :**

Mme Emmanuel KEITA ayant reçu 1 pouvoir (de M. Éric ALONZO),  
M. Matthieu DELAGE présent jusqu'à 15h45,  
M. Olivier BROSSARD,  
Mme Virginie COLLINS-DENIAU,  
M. Éric INCERTI présent jusqu'à 17h30,  
Mme Anne-Sophie EVRARD absente de 14h15 à 15h55,  
M. Bernard LATORRE présent à partir de 17h05,  
M. Gwendal SIMON,  
M. Yoan PECHAUD ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Frédérique MOCQUET),  
Mme Florence ROUYER,  
Mme Florence JACQUINOD.

### **Collège B2, ayant voix délibérative :**

M. Lionel DUTHEIL  
Mme Inès DE DIEGO,  
Mme Laurence VIGIER,  
M. Kheireddine REZIOUK,  
Mme Anne-Laure LOZANO.

### **Collège C, ayant voix délibérative :**

Mme Camille DULOR,  
M. Miguel ORTIZ,  
M. Laurent LÉBOUC,  
Mme Hasnaa ANISS,

Mme Myriam EVENNOU,  
Mme Aline ALAUZET,  
M. Guillaume ATGER.

**Représentants des usagers - Collège D1, ayant voix délibérative :**

Mme Inès PASQUIER,  
Mme Clémence VESSELLE ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Enora LORCY),  
M. Christophe DEGORGUE suppléant présent entre 13h42 à 15h45) ayant reçu 1 pouvoir (de M. Dorian BARITEAU).

**Représentants des usagers - Collège D2, ayant voix délibérative :**

M. Roland PANZOU,  
M. Robin MANEVY suppléant ayant reçu 1 pouvoir (de Mme Rosa MASKRI).

**Personnalités extérieures, ayant voix délibérative :**

M. Frédéric AQUILINA,  
M. Eric CHARMES,  
Mme Maria EKSTROM présente jusqu'à 15h45.

**Invités permanents, n'ayant pas de voix délibérative**

Mme Valérie BAUDÈRE,  
Mme Sandra VIÉ,  
M. Jean MAIRESSE,  
M. Didier DEGNY,  
Mme Agnès JULLIEN,  
Mme Corinne BLANQUART,  
M. Nicolas PAPARODITIS,  
M. Frédéric MORET,  
Mme Muriel JOUGLEUX,  
M. Venceslas BIRI,  
M. Serge PIPERNO,  
Mme Isabelle NAVIZET,  
Mme Karine MAROT,  
Mme Cécile DORIONS,  
M. Pascal ODOT,  
Mme Annick USSEL,  
Mme Gabriela ROZNIECKA.

**Rédacteur Ubiquus :** Mme Aviva EIZIKMAN.

\*\*\*

## Ordre du jour

### **I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

1) Compte rendu du conseil académique du 2 décembre 2021 (vote)

### **II. GOUVERNANCE**

2) Actualité générale de l'établissement (information)

3) Point sur le Comité pour les recherches impliquant la personne humaine (CRPH) (information)

### **III. BUDGET / RH**

4) Point d'avancement du travail sur les décrets de la LPR (information)

### **IV. VIE ETUDIANTE**

5) Présentation de la Vice-Présidence Vie Étudiante (information)

6) Point sur la commission Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) (information)

### **V. INTERNATIONAL**

7) Bilan des activités internationales de l'université (discussion)

### **VI. FORMATION**

8) Nouveaux Cursus à l'Université : état d'avancement du projet D.Clic (information)

9) Evolution des tarifs de formation continue 2022/2023 : passage d'un montant horaire à un montant forfaitaire (avis)

10) Proposition de gestion de l'offre LV2-LV3 par le CAPLA (discussion)

11) Demandes d'évolution de l'offre de formation 2022/2023 (vote)

### **VII. RECHERCHE**

12) Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022 - Proposition de consignes à destination des ED (discussion)

13) Politiques Doctorales - co-accréditations - Point d'avancement (information)

14) Politiques Doctorales - éléments de politiques doctorales et chantiers à mener (information)

### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 48 membres, 37 présents et 11 membres représentés, le président ouvre la séance à 13 heures 05.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### 1. Compte rendu du conseil académique du 2 décembre 2021

**Gilles ROUSSEL** indique que le compte rendu du 2 décembre 2021 a été complété avec des observations formulées par monsieur Lionel DUTHEIL et mesdames Mélika BEN SALEM et Anne-Sophie EVRARD.

***Le compte rendu du conseil académique du 2 décembre 2021 est approuvé à la majorité, soit 47 « pour » et 1 abstention des membres présents et représentés.***

## GOVERNANCE

### 2. Actualité générale de l'établissement

**Gilles ROUSSEL** annonce que le prochain conseil académique aura lieu le 14 avril sur le campus de Marne-la-Vallée en présentiel.

**Paola PELLEGRINI** signale que cette date est comprise dans les vacances scolaires.

**Gilles ROUSSEL** propose de vérifier les disponibilités de chacun par e-mail.

Il poursuit en indiquant qu'une étude a été réalisée dans les universités dans le cadre d'un observatoire sur les discriminations à l'entrée en Master, qui conclut à une discrimination envers les personnes portant un patronyme d'origine nord-africaine. Des mesures correctives seront mises en place. D'autres études seront conduites sur le recrutement selon une méthodologie similaire.

**Marie-Axelle GRANIE** précise que cette étude ne porte pas sur l'Université Gustave Eiffel en particulier, mais sur l'ensemble des universités.

**Gilles ROUSSEL** confirme que l'Université Gustave Eiffel est moins concernée par ces biais que d'autres universités, mais doit essayer de s'améliorer.

Les résultats financiers seront présentés lors du conseil d'administration du 10 mars. Le résultat comptable est de 10 millions d'euros, du fait notamment d'un remboursement exceptionnel de 5 millions d'euros, de primes ISS non payées en 2021 pour 2 millions d'euros et d'un résultat positif d'ESIEE Paris pour 2 millions d'euros, lié à son intégration en 2021. La marge réelle par rapport au budget n'est donc pas très élevée. L'exécution en recettes a été correcte et moins bonne en dépenses.

Le budget initial, voté en décembre 2021 sera probablement suivi par d'un ou deux budgets rectificatifs en cours d'année 2022.

La trésorerie et le fonds de roulement sont satisfaisants.

Les commissaires aux comptes ont validé les comptes avec une réserve, identique à celle de 2020, qui porte sur les contrats de l'ex-IFSTTAR. Les commissaires ont également noté que les équipes travaillent bien ensemble.

Par ailleurs, une réponse à un appel à projets sera déposée sur les sujets de maturation et prématuration, portée notamment par la VP<sup>3</sup>, pour trouver des financements pour accompagner des projets de prématuration start-ups issues de l'université. Pour la maturation, la Société d'Accélération de Transfert Technologique (SATT) Erganeo porte les projets avec tous les partenaires des campus de l'Université Gustave Eiffel.

**Mélika BEN SALEM** demande des précisions sur les personnes accompagnées.

**Muriel JOUGLEUX** répond qu'il s'agit de doctorants et chercheurs, également pour le dépôt de brevets et leur transfert d'exploitation à des partenaires socio-économiques.

**Mélika BEN SALEM** s'étonne qu'un chercheur fonctionnaire puisse être à la tête d'une start-up.

**Gilles ROUSSEL** précise que les chercheurs apportent généralement un concours scientifique auprès d'une entreprise qui est gérée par une autre personne.

**Valérie RENAUDIN** ajoute que le chercheur peut être cofondateur, mais ne peut pas avoir un rôle de dirigeant.

**Mélika BEN SALEM** s'enquiert de l'intérêt de ce programme.

**Muriel JOUGLEUX** explique que cela permet de valoriser les résultats de la recherche en innovation dans la sphère socio-économique. Chaque projet se verra affecter 50 000 euros en prématuration ou 250 000 euros en maturation, avec d'éventuels financements complémentaires.

**Véronique BOUTEILLER** demande si le chercheur doit devenir auto-entrepreneur pour poursuivre son activité avec l'entreprise.

**Gilles ROUSSEL** répond que des autorisations de cumul sont possibles.

**Valérie RENAUDIN** explique que cela est régi par la loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), dite loi PACTE, via un accord cosigné par l'université et le président de l'entreprise, avec l'encadrement du comité de déontologie.

**Gilles ROUSSEL** signale que l'université récupère aussi des royalties lorsqu'il y en a.

**Pierre-Jean ARNOUX** souligne que cela permet en outre de valoriser les plateformes.

### **3. Point sur le Comité pour les recherches impliquant la personne humaine (CRPH)**

**Gilles ROUSSEL** rappelle que ce comité avait été mis en sommeil et est désormais relancé.

**Pascal ODOT** indique que monsieur Bernard Lebon, directeur de recherche émérite et épidémiologiste, rejoint le comité, dont le secrétariat a également été renforcé. Une note de procédure sera mise en ligne sur la méthodologie de saisine du comité et les modalités d'échange avec les porteurs de projets. Par ailleurs, le travail de réflexion sur le futur comité d'éthique et de déontologie scientifique sera lancé en 2022 pour une mise en place en 2023.

**Mélika BEN SALEM** souhaite connaître les laboratoires concernés et la nature des implications des personnes humaines.

**Pascal ODOT** répond qu'il s'agit principalement de laboratoires ex-IFSTTAR (Esco, APA, etc.) et des départements TS2, Cosys, AME. Les recherches concernées portent sur le rapport entre le corps et les transports (accidentologie, simulation de conduite, traumatologie).

**Marie-Axelle GRANIE** demande si les études par questionnaire sont également concernées.

**Pascal ODOT** le confirme, mais initialement le comité éclairait les porteurs pour savoir si les protocoles concernaient la personne humaine au sens du code de la Santé publique. L'avis du Comité pour les recherches impliquant la personne humaine (CRPH) n'est pas requis, seulement l'avis du comité d'éthique, qui n'existe pas encore, et auquel le CRPH supplée. On peut s'interroger sur l'accompagnement éthique des protocoles ne requérant pas l'avis d'un CRPH.

**Gilles ROUSSEL** estime que les questionnaires relatifs à des éléments de santé sont les seuls concernés.

**Marie-Axelle GRANIE** considère que cela doit être éclairci. Des exigences relatives à la personne humaine ne sont pas applicables dans les questionnaires qui ne sont pas relatifs à la santé.

**Anne-Sophie EVRARD** ajoute que pour des questionnaires en épidémiologie, le CRPH remet en cause des questions standardisées qui sont régulièrement utilisées par les équipes de l'INSERM. Les recherches impliquant la personne humaine (RIPH) de type 2 ne devraient pas passer devant le CRPH, mais devant un comité de protection des personnes.

**Pascal ODOT** affirme que la mission du CRPH consiste à déterminer s'il s'agit d'un RIPH 1, 2 ou 3.

## **BUDGET/RH**

### **4. Point d'avancement du travail sur les décrets de la LPR**

#### **Calendrier de repyramidage**

**Frédéric MORET** indique que le conseil académique en formation restreinte et la commission des carrières des enseignants-chercheurs (CCEC) restreinte aux professeurs se réuniront le 17 février. Le 10 mars 2022, le conseil d'administration votera sur les sections CNU concernées. Le 22 mars à 10 heures, l'application Electra sera ouverte au dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR. Fin mars, une liste de rapporteurs potentiels sera proposée au président par les commissions permanentes. La commission des carrières des enseignants-chercheurs restreinte aux professeurs donnera un avis sur les rapporteurs dans la première quinzaine d'avril. Ensuite, le conseil académique validera les noms des deux rapporteurs le 14 avril. L'adoption des lignes directrices de gestion spécifiques de l'établissement aurait dû être votée le 15 avril, mais cela a été reporté au conseil d'administration de juin. Les lignes directrices globales du ministère seront donc utilisées. L'application de candidature fermera le 21 avril 2022. Après vérification de la recevabilité des candidatures, une demande d'avis

sera faite sur chaque dossier aux directeurs des composantes concernées et des noms de PR seront proposés pour le comité d'audition par les commissions permanentes concernées. Les avis du conseil académique devront être transmis avant le 21 juin 2022. Les CNU entendront les rapporteurs entre le 27 juin et le 26 octobre et saisiront les avis dans l'application avant le 28 octobre. Les candidats seront auditionnés entre le 7 novembre et le 12 décembre 2022. La date limite de saisie des propositions de nomination dans Electra est le 14 décembre. Les collègues connaîtront leur éventuelle promotion au poste de professeur fin décembre. La promotion sera rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour deux d'entre eux et au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour les 3 autres.

**Lionel DUTHEIL** s'enquiert des grandes lignes de la politique qui sera mise en œuvre pour identifier les sections CNU.

**Gilles ROUSSEL** explique que le repyramidage a pour objet d'augmenter nationalement la proportion de professeurs des universités dans le corps des enseignants-chercheurs en priorisant les sections du CNU présentant les proportions les plus faibles au niveau national, mais en agissant au niveau local où les sections déficitaires peuvent être différentes. L'objectif est de publier cette année les 5 repyramidages, 2 au titre 2021 et 3 au titre 2022, ce qui nécessitera des arbitrages. Des opérations possibles dans le cadre de l'article 46-3 de nature différente, réservées à des cas particuliers, s'ajouteront aux repyramidages l'année suivante.

**Véronique BOUTEILLER** demande s'il s'agit de promotions internes sur dossier et audition ouvert à tous ceux et toutes celles qui remplissent les conditions pour candidater.

**Gilles ROUSSEL** le confirme. Le nombre de postes est figé en fonction d'un objectif de répartition entre professeurs et maîtres de conférences de 40/60. Il s'agit d'un concours par établissement limité aux personnes ayant une HDR d'un même établissement et d'une même section.

**Yoan PECHAUD** souhaite connaître les critères des choix des personnes dont la promotion sera rétroactive à septembre 2021 ou 2022.

**Frédéric MORET** indique qu'il faudra avoir soutenu au 31 décembre de l'année précédant le millésime concerné.

**Armelle CHABOT** demande si la date d'obtention de l'HDR et l'égalité entre les femmes et les hommes feront partie des critères.

**Gilles ROUSSEL** confirme que cela est prévu, mais ne sera pas simple à mettre en application du fait que l'HDR est requise.

**Florence MERLEVEDE** demande si un poste serait perdu en repyramidage si le seul candidat pour le poste recevait un avis négatif du CNU.

**Gilles ROUSSEL** souligne que si tous les avis étaient négatifs, le président pourrait demander le report du poste sur l'année suivante.

**Florence MERLEVEDE** demande si le conseil académique restreint lira les rapports de la CCEC et donnera un avis.

**Frédéric MORET** propose de vérifier ce point.

**Véronique BOUTEILLER** souhaite savoir si une personne ayant reçu un avis réservé connaîtra les points d'insuffisance de son dossier, afin de s'améliorer pour l'année suivante.

**Frédéric MORET** indique ne pas avoir d'information sur les éléments qui seront accessibles aux candidats. Les noms des rapporteurs seront publics, mais *a priori*, les avis ne seront pas développés.

**Claire CORMAN** ajoute qu'on ignore encore si des observations seront reformulées pour le repyramidage.

**Mélika BEN SALEM** demande si le repyramidage est l'occasion de donner une promotion interne à des personnes qui devraient en avoir.

**Gilles ROUSSEL** répond que le repyramidage a pour objectif de changer les proportions entre professeurs et maîtres de conférences et ne sert pas à répondre aux situations individuelles.

**Frédéric MORET** précise qu'il peut être moins urgent de repyramider les sections dans lesquelles on sait qu'un départ à la retraite ouvrira un poste.

### **Calendriers du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)**

**Frédéric MORET** rappelle que le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) a deux composantes indemnitaires :

- l'indemnité liée au grade, mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont la mensualisation est reportée en raison de la mise en place du nouveau système d'information RH ;
- l'indemnité liée à l'exercice de fonctions ou de responsabilités (composante fonctionnelle) qui sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2022, dont la mensualisation sera également reportée.

La prime individuelle sera mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les candidatures seront ouvertes dans Galaxie entre le 3 et le 31 mars et les avis seront saisis au plus tard le 20 mai 2022 après étude par la CCEC. Les lignes directrices de gestion (LDG) locales seront adoptées selon le même calendrier que pour la composante fonctionnelle. Les CNU procéderont aux évaluations entre le 24 mai et le 29 septembre et l'attribution individuelle sera saisie dans Galaxie au plus tard le 14 décembre 2022.

**Mélika BEN SALEM** demande si le choix entre la prime et une décharge horaire est maintenu.

**Frédéric MORET** répond que l'indemnité statutaire est uniquement financière. En revanche, on s'efforcera de conserver le système actuel pour la composante fonctionnelle, qui n'est pas attribuée par le ministère.

**Florence MERLEVEDE** estime que cette prime ne correspond pas aux pratiques de l'université. Elle demande si les responsables de Master sont concernés par cette prime et si la somme des deux dernières primes équivaut à la prime qui existait précédemment.

**Frédéric MORET** rappelle que la précédente prime était relative aux responsabilités administratives ou pédagogiques. La composante fonctionnelle correspond au système de valorisation de l'action d'une personne pour l'établissement par des points prime (direction d'un laboratoire, responsabilité d'un tutorat, etc.). La prime individuelle reconnaît l'excellence dans l'enseignement, les actions collectives ou la recherche.

Les LDG du ministère répartissent la prime à 30 % minimum pour la formation, 30 % minimum pour la recherche, au maximum 20 % pour les activités transversales et 20 % pour les personnes qui cumulent les trois. Cela peut être modifié dans les LDG locales.

Le ministère attribuera une enveloppe fixe pour la prime individuelle, que l'université ne pourra pas abonder.

**Claire CORMAN** précise qu'on ne sait pas encore s'il faut se tenir à l'enveloppe, ou, s'il est possible d'aller jusqu'à 30 % du volume indemnitaire de la prime statutaire.

**Frédéric MORET** souligne que les enseignants-chercheurs attributaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) ne pourront pas postuler dès la première année. Il faudra fixer des normes de nombre d'attributaires.

**Marie-Axelle GRANIE** demande si cette prime s'ajoute au système de points.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'elle s'y substitue pour les enseignants-chercheurs.

**Frédéric MORET** indique que l'université souhaite faire entrer le système d'attribution de points dans la composante fonctionnelle.

**Gilles ROUSSEL** conclut que si le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ne concerne que les enseignants-chercheurs, le groupe de travail s'intéressera à l'ensemble du périmètre.

**Lionel DUTHEIL** souhaite que des juristes participent au groupe de travail. Par ailleurs, la composante fonctionnelle étant renvoyée aux établissements, des fonctions ne seront pas rémunérées de la même manière selon que l'établissement rémunère jusqu'au plafond ou non.

### **Chaire de Professeur Junior (CPJ)**

**Frédéric MORET** signale que la transmission des demandes commencera le 21 février 2022.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que la sélection des projets aura lieu avant mi-juin pour une fin de processus fin juin 2022. Des composantes ont manifesté leur intérêt. Il transmettra l'ensemble des demandes qui lui sont déjà parvenues, qu'il a regroupées dans un tableau. Les demandes proviennent des laboratoires AME, COSYS, ASYCOM, LISIS, MAST, MSME, NAVIER, TS2 LBA, TS2 LMA.

**Corinne MAITTE** rappelle que le conseil académique avait refusé un vote sur cette question. Certains laboratoires ont refusé de remonter des demandes par opposition totale au dispositif de chaires de professeurs juniors, qui, selon eux, n'est qu'un pis-aller qui aggrave la situation.

**Gilles ROUSSEL** convient que ce dispositif n'est pas entièrement satisfaisant, mais il assume de transmettre ces demandes, car cela permet de remonter le plafond d'emploi de l'université. Cela permet également d'afficher que l'établissement a besoin de moyens.

**Lionel DUTHEIL** souhaite savoir pourquoi les demandes de création de postes n'ont pas été retenues et observe que les demandes de postes sont très concentrées sur certaines sections CNU.

**Gilles ROUSSEL** convient que cela dépend de la pression sur certaines disciplines. Le ministère demande un format de fiche spécifique pour remonter ces demandes. Il s'est assuré que les composantes concernées ont été interrogées sur chaque projet remonté.

**Marie-Axelle GRANIE** estime que ces demandes auraient dû apparaître dans les demandes de postes d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. Elle subodore qu'elles correspondent à des opportunités individuelles et non à des besoins de recherche. En outre, beaucoup de demandes concernent des DR, qui dépendent du ministère du Développement durable. Cela suscite des interrogations sur la sélection, car la procédure sur les DR n'est toujours pas établie.

**Gilles ROUSSEL** précise qu'il s'agit d'un support de moyens supplémentaires. On ne saura qu'après trois ans si les personnes retenues ont le niveau d'être PR ou DR.

**Marie-Axelle GRANIE** observe que la commission d'évaluation a été mise devant le fait accompli.

**Frédéric MORET** précise que les CPJ sont une voie d'accès au statut dérogatoire.

**Yoan PECHAUD** s'exprime contre le CPJ et regrette que l'Université Gustave Eiffel n'ait pas voté sur ce principe. Il demande si les sections CNU seront consultées.

**Gilles ROUSSEL** rappelle qu'elles ne sont jamais consultées sur les passages professeurs. Ce principe sera maintenu.

**Yoan PECHAUD** suggère de rehausser localement le nombre d'heures à 192 heures, la borne de 64 heures étant un minimum.

**Gilles ROUSSEL** propose de se renseigner sur ce point.

**Yoan PECHAUD** demande si des quotas de PR/DR sont appliqués.

**Gilles ROUSSEL** indique qu'il existe des quotas nationaux, mais l'université transmet toutes les demandes sans établir de quotas.

**Yoan PECHAUD** souhaite savoir qui définit les paramètres de volumes et objectifs de cours.

**Gilles ROUSSEL** répond que c'est le conseil académique qui les validera.

**Véronique BOUTEILLER** s'étonne que les quotas PR/DR ne soient pas pris en compte dans tous les cas, mais seulement dans le cadre du repyramidage. Les membres élus de la commission évaluation se trouvent dans une situation difficile du fait que les candidatures aux postes de DR ne suivront pas toutes le même processus. Il faudra éviter de flécher des personnes ou des opportunités.

**Corinne MAITTE** observe que les CPJ dérogent au rôle des CNU qui jouent normalement un rôle important dans le passage de maître de conférences à professeur.

**Gilles ROUSSEL** souligne que si la personne n'est pas maître de conférences, l'avis du CNU peut être sollicité.

**Corinne MAITTE** déplore que ces dispositifs nuisent au rôle des collègues nationaux.

**Marie-Axelle GRANIE** demande comment cela affecte la proportion PR/DR du corps, qui est fixée par les textes.

**Gilles ROUSSEL** convient que cela n'a pas fait partie de la réflexion.

## VIE ETUDIANTE

### 5. Présentation de la Vice-Présidence Vie Étudiante (VP VE)

**Karine MAROT** indique que la vice-présidence est transversale et gère tout ce qui ne concerne pas la pédagogie. Elle a pour missions de

- piloter la politique de vie étudiante de l'université ;
- contribuer au développement et l'amélioration de la vie étudiante (logement, associations, cafétéria, événements proposés par les étudiants) ;
- s'assurer de la mise en œuvre de la Contribution Vie Etudiante de Campus (CVEC) et de son suivi budgétaire et administratif ;
- accompagner le parlement étudiant ;
- initier des projets contribuant à l'animation des campus ;
- élaborer la reconnaissance de l'engagement étudiant, conjointement avec la vice-présidence Formation et Innovation pédagogique (sportifs de haut niveau, pompiers bénévoles, services civiques) ;



- coordonner les différents acteurs de la vie étudiante et de la vie de campus, de l'université et du territoire.

La vice-présidence Vie Etudiante est composée d'un responsable administratif de la vie étudiante (monsieur Romain Gerland, principalement chargé de la CVEC), d'une assistante administrative (madame Nathalie Lasserre) et d'une chargée de mission (madame Ferial Cherfaoui). Elle a pour interlocuteurs principaux les étudiants de l'université et leurs instances, les composantes de formation et les autres vice-présidences. Les liens avec le parlement via sa vice-présidente sont permanents.

**Mélika BEN SALEM** souhaite connaître la relation entre la vice-présidence Vie étudiante et le service des transports. Elle s'enquiert également de l'évolution de la participation étudiante au SUAPS.

**Karine MAROT** confirme que les activités du SUAPS ont subi des fermetures du fait du Covid-19. Elle propose de communiquer ultérieurement les chiffres des étudiants adhérant au SUAPS et puisque les bilans de ces services ne sont plus présentés au conseil académique.

Elle n'a par ailleurs aucun pouvoir sur les transports, qui relèvent de la région.

Outre ses projets existants, la vice-présidence gère de nouveaux projets comme le plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante et l'amélioration de l'offre de logements.

**Armelle CHABOT** s'enquiert de l'articulation entre les crédits d'une association d'organisation d'événement étudiants à Nantes et les fonds de la vice-présidence Vie Etudiante, et demande des précisions sur la communication entre étudiants autour du renouvellement annuel du bureau de l'association.

**Karine MAROT** indique qu'une solution est recherchée pour améliorer la communication entre les étudiants de tous les campus, particulièrement avec les doctorant.es. La subvention octroyée par la direction du campus de Nantes à l'association des doctorant.es est maintenue. La VP VE n'a pas de ligne budgétaire ; les associations étudiantes, comme celles de doctorantes peuvent déposer des projets au FSDIE.

**Valérie RENAUDIN** souhaite que les étudiants en deuxième année de thèse puissent basculer vers l'Université Gustave Eiffel pour bénéficier de la dynamique et d'un accompagnement.

**Gilles ROUSSEL** souligne que cela est possible à titre individuel, mais ce n'est pas ce qui avait été indiqué aux partenaires.

**Serge PIPERNO** confirme qu'il a été assuré aux partenaires que toutes les thèses ne basculeraient pas dans l'université, et suggère une solution intermédiaire pendant deux ans pour ne pas entraver la co-accréditation.

**Corinne MAITTE** signale que des bourses de master SFRI n'ont pas été versées en janvier et février 2022 pour des raisons comptables, ce qui a précipité des étudiants dans la précarité alimentaire. Elle souhaite s'assurer que cela ne se reproduira pas.

**Gilles ROUSSEL** convient que l'ouverture des crédits a été bloquée puis débloquée pour certains dossiers arrivés après la fermeture des comptes.

## **6. Point sur la commission Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**

**Romain GERLAND** indique que 900 000 euros ont été collectés dans le cadre de la CVEC. Le budget dépensé atteint 755 000 euros, pour un budget de 655 000 euros, car la masse salariale des emplois étudiants a été prise en charge. 100 000 euros ont été ponctionnés dans le fonds de roulement.

On note la reprise des activités culturelles et sportives en distanciel, le maintien des dépenses sur le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) projets, mais une baisse des dépenses sur le FSDIE social en raison de la meilleure prise en charge par le Crous de Créteil. Les composantes peuvent déposer des projets CVEC. .

## **INTERNATIONAL**

## **7. Bilan des activités internationales de l'université**

**Agnès JULLIEN** explique qu'on vise à collecter les données sur un seul outil.

En 2021, 13 accords-cadres ont été signés, 12 accords d'échanges d'étudiants, 4 nouveaux accords Erasmus, une convention de recrutements d'étudiants et deux accords de double diplôme.

Les mobilités entrantes incluent 276 mobilités étudiantes et 29 mobilités enseignement et recherche. Les mobilités sortantes comportent 264 mobilités étudiantes et 10 mobilités enseignement, staff, recherche.

Pour les cotutelles internationales de thèses, on compte 9 avenants de reprise et 9 nouvelles conventions.

Dans le cadre du programme doctoral Clear-Doc, 60 sujets ont été déposés par les composantes de l'Université Gustave Eiffel.

Pour les AIMCI, 29 projets ont été actifs en 2021, 20 ont été bloqués par la crise sanitaire, 11 ont des actions prévues jusqu'à fin mars 2022 et 10 projets ont été abandonnés à cause du Covid-19.

La représentation dans les réseaux se maintient. Les initiatives ciblées ponctuelles reprendront avec la fin de la pandémie.

Pour les projets européens, les projets de recherche et d'innovation sont les plus financés.

On constate une forte augmentation du nombre de projets déposés (68 projets), avec un taux de 22 % de réussite en 2020 (moyenne nationale de 16 %).

**Corinne MAITTE** demande si les projets AIMCI qui n'ont pu être mis en œuvre à cause de la crise sanitaire pourront être prolongés. On constate une difficulté de gestion pratique des contrats I-SITE à cause du manque d'interlocuteur fixe et une inquiétude sur la pérennisation.

**Gilles ROUSSEL** indique que les moyens du projet I-SITE devraient pouvoir être validés et pérennisés. En outre, avec le passage de l'I-Site de la Comue Paris-Est à l'université, aucune remarque n'a été formulée sur le transfert des moyens. Les personnes qui travaillent sur ces sujets n'ont en outre pas limité leur activité.

**Corinne MAITTE** juge que l'absence de référent est problématique.

**Armelle CHABOT** estime que l'accueil d'un professeur invité engage l'image de notre établissement. Or, le professeur invité a des financements par ailleurs pour son installation en France, mais n'a toujours pas reçu ce qui était convenu depuis septembre, sans pouvoir joindre un interlocuteur.

**Gilles ROUSSEL** rappelle que des personnels ont repris la gestion de l'I-SITE en quelques mois. Les modes de gestion s'amélioreront.

*La séance est suspendue de 15 heures 45 à 15 heures 55.*

## FORMATION

### 8. Nouveaux cursus à l'Université : état d'avancement du projet D.Clic

**Sacha BNSAHMEL-MERCIER** rappelle que dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan d'Investissement et d'Avenir, l'Université Gustave Eiffel a été lauréate de l'appel à projet "Nouveaux Cursus à l'Université" (NCU) pour son projet « D.Clic, une licence pour chacun.e, les réussites pour tou.te.s ».

Ce projet issu de la loi relative à l'orientation et réussite des étudiants (ORE), promulguée en mars 2018, a pour objectif d'améliorer la réussite étudiante quelle que soit la filière d'origine, notamment dans le périmètre des licences générales. Ce projet se déroule sur 10 ans jusqu'au 31 août 2028 et a reçu 8,1 millions d'euros. 15 mentions de licence générale sont à accompagner.

Pour favoriser les réussites en licence, on prend en considération toutes les problématiques rencontrées par les composantes avec un accompagnement dédié pour les étudiants.

Trois leviers ont été identifiés :

- Orientation et savoir-devenir : actions et expérimentations (tutorat, conférences, etc.) ;
- Approche par compétences : identification des savoir-faire et savoir-être que les étudiants doivent avoir acquis en fin de licence ;
- Diversification des parcours.

Une équipe spécifique a été mise en place avec un comité de pilotage composé de la vice-présidence formation et innovation pédagogique (VP FIP) et de différents services de l'université, ainsi qu'un comité d'évaluation externe. Des revues de projets ont lieu tous les 15 jours.

L'équipe est matricielle et transversale, organisée autour d'une cheffe de projet. Des membres du service ont un double rattachement : service et projet D.Clic. Cette organisation permet d'avoir une vue globale de la problématique et de mieux gérer les problèmes au sein de l'université.

L'avancement du projet est le suivant :

- Pour les licences D.Clic, depuis la rentrée 2019, deux nouvelles mentions de licences par an sont accompagnées pendant 3 ans à l'issue d'un appel à candidatures (Staps et éco-gestion en 2021/2022) ;
- Semestre D-Clic : premier semestre de licence 1 avec l'accueil des étudiants ;
- Diffusion d'une communication pour partager les dispositifs qui fonctionnent.

L'enjeu principal du semestre D.Clic est la mise en œuvre de compétences transversales. La plateforme Ecri+ a pour objectif de renforcer les capacités rédactionnelles des étudiants. PIX améliore leurs compétences

numériques. Un travail est mené sur les méthodologies du travail universitaire (MTU) en matière de prise de notes ou synthèses. Une logique de préprofessionnalisation accompagne l'orientation des étudiants et la certification en langues de l'Université Eiffel (CLUE) en anglais.

Des dispositifs ont été mis en place, notamment des conférences le samedi, un bilan des entretiens individuels réalisés par le SIO-IP, un accompagnement avec l'espace Moodle spécifique sur les MTU pour mieux informer les étudiants sur les méthodes et techniques de travail à l'université.

Pour les licences SHS, les étudiants obtenant moins de 8 sont convoqués en fin de premier semestre pour faire un bilan et éventuellement être dirigés vers le service de l'orientation. Une application est prévue pour faciliter les démarches administratives et la prise de rendez-vous.

Pour la licence Lettres, un référentiel de compétences a été construit et un stage D.Clic a été organisé avec l'accueil de 12 étudiants de L3 dans les services pour un stage de 35 heures. Les préentrées ont été l'occasion d'ateliers brise-glace pour faciliter l'intégration des étudiants.

Des enquêtes ont été réalisées : étudiants décrocheurs, datavisualisation des compétences, atelier et aide aux réussites basée sur les sciences cognitives, remise en question des indicateurs de réussite.

**Corinne MAITTE** rappelle au sujet de l'arrêté licence de 2018 que beaucoup d'enseignants étaient opposés à l'approche compétences. Une réflexion critique sur ce qui est imposé par le ministère devrait être prise en compte. Elle a en outre des échos peu positifs sur la multiplication de réunions chronophages pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Aucune réunion n'a présenté de résultats, qui semblent assez maigres. En outre, la réunion de réorientation des L1 avait déjà cours, mais l'équipe enseignante n'approuvait pas nécessairement une réorientation précoce des L1.

**Sacha BENSANEL-MERCIER** convient que l'affichage d'une offre de formation par blocs de compétences transversales ou fondamentales à l'issue de la licence peut être problématique. Concernant les parcours, on se base sur les attentes des étudiants. Pour les étudiants qui ne souhaitent pas faire ces formations, la réorientation doit être précoce. Sinon, il s'agit de « coloration » avec un tronc commun et des spécialisations, sans « forcer » l'orientation dès la L1, ce qui est déjà le cas en SHS. Depuis le début du projet D.Clic, les pratiques de l'équipe D.Clic ont évolué, justement pour prendre en compte les remarques des équipes pédagogiques.

## **9. Evolution des tarifs de formation continue 2022/2023 : passage d'un montant horaire à un montant forfaitaire**

**Muriel JOUGLEUX** indique que la modification procède d'un souhait de simplification. Les tarifs horaires sont transformés en tarifs forfaitaires, ce qui permet un affichage plus transparent et une mise en cohérence avec les NPEC apprentissage. On supprime des tarifs différenciés pour créer un tarif unique par niveau de diplôme, qui peut être adapté à des cas particuliers.

Une politique de réduction tarifaire est mise en place pour le reste à charge avec un tarif unique Compte personnel de formation ou Pôle Emploi pour toutes les formations ouvertes à la formation initiale pour 1 500 euros. La RENF (reprise d'étude non financée) est maintenue en l'absence de financement par un tiers.

Pour des formations continues dédiées et quelques formations initiales, des tarifs spécifiques forfaitaires sont maintenus, accompagnés de tarifs réduits pour les personnes non financées ou partiellement financées.

Même s'il y a très peu de formation continue dans les diplômes d'ingénieurs, un tarif a été ajouté pour les formations d'ingénieur ESIPÉ à 12 000 euros par an.

***Le conseil académique émet un avis favorable à l'unanimité sur l'évolution des tarifs de formation continue 2022-2023, soit 54 « pour » des membres présents et représentés.***

## **10. Proposition de gestion de l'offre LV2-LV3 par le CAPLA**

**Laurence VIGIER** rappelle que le Centre d'actions pédagogiques en langues (CAPLA) organise des cours de langue pour des étudiants d'autres spécialités que les langues pour donner accès aux langues à de nombreux étudiants et renforcer le plurilinguisme. Cela permet de rationaliser les moyens humains et matériels et d'optimiser les créneaux. Les créneaux de langue sont définis à l'avance sur un format de 1 heure 30 pendant 10 semaines, 2 heures pour les langues non alphabétiques. Les cours suivent le cadre du CECR : débutants, intermédiaires, avancés. Les langues proposées sont l'anglais, le chinois, le coréen, l'espagnol, l'italien, le japonais, la LSF, le portugais, le russe et le français langue seconde.

Le CAPLA propose de centraliser la gestion de l'offre de LV2-LV3 à partir de la rentrée 2022.

Un formulaire d'inscription sera disponible dès le 1<sup>er</sup> septembre. Les cours commencent la première semaine d'octobre pour le premier semestre, et la dernière semaine de janvier pour le second semestre.

Les listes et notes seront consultables par les secrétariats pédagogiques. Le dossier sera partagé sur Agora.

1 500 demandes sont formulées en 2021-2022, dont 641 sont recevables pour le premier semestre.

**Mélika BEN SALEM** observe que les modalités d'évaluation constituent un point faible des enseignements de langues. Elle pose par exemple la question de la consultation des copies.

**Laurence VIGIER** estime que la majorité des enseignants expliquent leur notation. Pour la consultation des copies, le CAPLA va y réfléchir pour proposer quelque chose d'harmonisé. Le CAPLA souhaite enseigner dans un centre de langues physique avec des ressources propres, ce qui n'est pas le cas de l'Université Gustave Eiffel, où les cours ont lieu dans différentes salles.

**Kheireddine REZIOUK** s'étonne de l'absence de langues orientales, notamment l'arabe littéraire.

**Laurence VIGIER** signale qu'aucune volonté d'inscription n'a été manifestée depuis plusieurs années. Des cours d'arabe sont dispensés à l'UPEC et au lycée international et les étudiants ont pris l'habitude d'y recourir.

**Ines DE DIEGO** demande pourquoi l'enseignement de la LV3 est pris en charge par l'UFR Langues et pas par le CAPLA.

**Laurence VIGIER** estime que cela fait partie de la politique de l'UFR Langues.

**Gilles ROUSSEL** observe qu'il s'agit de moyens de l'université dans tous les cas.

## **11. Demandes d'évolution de l'offre de formation 2022/2023**

**Venceslas BIRI** présente le tableau des modifications des formations.

Les composantes de formation ont remonté leurs demandes d'évolution de l'offre de formation pour la rentrée 2022 à la Vice-présidence Formation et innovation pédagogique (VP FIP). Les demandes peuvent notamment porter sur :

- La création d'un diplôme ou d'une certification universitaire,
- L'ouverture d'un nouveau parcours de licence, master, etc,
- L'ouverture d'une formation en apprentissage,
- La fermeture d'un parcours, d'un groupe, d'une option, etc,
- La modification de l'intitulé d'une formation,

Les demandes ont été contrôlées par la VP FIP puis étudiées par la Commission spécialisée Enseignement et professionnalisation (CSEP) du 3 février dernier. Elles ont ensuite été présentées au Collège des formations du 3 février dernier, qui a remarqué que des demandes n'avaient pas encore été validées par les conseils de composantes. Ces demandes sont donc proposées sous réserve de l'avis favorable des conseils de composantes.

***Le conseil académique émet un avis favorable à l'unanimité sur l'évolution de l'offre de formation 2022-2023, soit 54 « pour » des membres présents et représentés.***

## **RECHERCHE**

## **12. Politique d'attribution des contrats doctoraux 2022 - Proposition de consignes à destination des ED**

**Serge PIPERNO** rappelle les grands principes déjà actés par le conseil académique prévoient qu'il existe 3 ensembles d'attributions pour les 51 contrats doctoraux (CD) sur subvention : les CD fléchés par écoles doctorales, les contrats fléchés sur un concours national (pour les équipes non rattachées aux ED du premier groupe) et des contrats non fléchés.

La circulaire doctorant LPL pourrait aboutir à deux contrats supplémentaires, qui seront gérés dans le cadre de l'attribution des contrats non fléchés par la commission spécialisée recherche et innovation (CSRI).

S'agissant de l'organisation pratique, les attributions des contrats doctoraux par les écoles doctorales (ED) seront gérées par celles-ci. Une discussion avec chacune d'elles est nécessaire, leurs usages étant variables.

Le conseil académique est invité à valider les principes communs qu'il serait demandé d'appliquer par les écoles doctorales et qui seraient appliqués pour le concours national, et à émettre un avis sur les points difficiles.

Sur le cadre général de travail des ED et du concours national, le travail consiste à auditionner en présentiel (sauf exception) des candidat-es à des contrats doctoraux pour des projets de différentes composantes de recherche en les interclassant, sur la base de procédures et de critères définis à l'avance. Ce cadre global est commun, sauf pour l'ED SPI à Nantes avec laquelle une nouvelle discussion est prévue.

S'agissant des règles de candidature, on propose de recommander aux unités de se limiter à une candidature par sujet de thèse. On propose également de limiter le nombre de candidatures par composante de recherche à une cible globale, qui serait déclinée par unité au prorata du nombre d'HDR. Les ED pourront sélectionner les candidatures à auditionner.

On recommande également d'éviter qu'un même directeur ou directrice de thèse (DT) soit proposé-e comme DT principal de deux candidatures la même année, sauf situation particulière.

On recommande fortement aux ED de demander systématiquement une position globale de la composante de recherche sur les candidatures présentées, sans obligation de classement des candidatures.

Concernant les critères d'évaluation des candidatures, on propose de continuer à appliquer l'arrêté sur le doctorat, de rappeler les lignes directrices initiales de l'université (CD dans ses unités de recherche notamment), de demander aux ED et au concours national de tenir compte de la qualité scientifique des candidatures (critères précisés dans la présentation) et de l'insertion du projet dans la politique scientifique de la composantes de recherche, pour l'étude du dossier de candidature et pour l'audition. Au cas où la sélection des candidatures irait à l'encontre d'une priorisation clairement exprimée par une composante de recherche, un commentaire motivé sur ce point devra accompagner la sélection des candidatures. Il est demandé de ne pas tenir compte des demi-financements dans le classement des candidatures. Il est proposé au CAC que, en cas de multiples co-financements avérés pour des candidatures sélectionnées en liste principale d'une ED, le repêchage d'un contrat doctoral (ou plusieurs) en liste complémentaire de l'ED concernée en soit pas automatique, et reporter la décision à la réunion de la CSRI (au moment de l'attribution des CD non fléchés).

L'ED et le concours national doivent produire : une liste principale (LP), une liste complémentaire classée (LC) et un commentaire sur ces deux listes. On propose de valider la liste principale avant la CSRI de début juillet, des changements exceptionnels pouvant être demandés (après discussion avec l'ED et la CSRI). Les CD fléchés sont proposés aux candidats retenus en LP. Les CD libérés sont proposés dans l'ordre de la LC. La CSRI spéciale Contrats Doctoraux de début juillet arbitre autant que possible les interclassements entre LC des ED et du concours national, attribue certains CD non fléchés, prend en compte les demi-financements, en intégrant également les contraintes des candidatures ClearDoc. Une seconde CSRI spéciale Contrats Doctoraux arbitre fin septembre les derniers interclassements et désistements.

Pour le concours national de l'université, la clôture des candidatures sur la plateforme est le 22 avril 2022. Dans l'ensemble, les auditions auront lieu entre mi-mai et mi-juin, la dernière commission spécialisée ayant lieu fin septembre.

Il est demandé au conseil académique de :

- donner un mandat de négociation à la CSRI CSRI ;
- donner un avis sur l'encadrement par un HDR d'une autre tutelle ;
- s'exprimer sur le repêchage automatique des demi-financements.

**Paola PELLEGRINI** demande si les candidatures évoquées sont celles de personnes pouvant passer l'entretien.

**Serge PIPERNO** précise que le nombre de candidatures dépendra du nombre d'HDR, dans le concours national.

**Paola PELLEGRINI** s'enquiert de la composition du jury national.

**Serge PIPERNO** répond qu'il n'a pas encore été constitué. Idéalement il devrait inclure des personnes de la CSRI de différentes disciplines et d'ED.

**Paola PELLEGRINI** souhaite que les entretiens puissent être réalisés en ligne, au moins pour le concours national.

**Serge PIPERNO** requiert l'avis du conseil académique sur ce point.

**Gilles ROUSSEL** estime que cela devrait être envisagé selon un critère de localisation.

**Armelle CHABOT** observe que si on présente plusieurs candidats par sujet, le candidat en liste complémentaire pourra prendre le sujet de thèse en cas de désistement. Sinon, la liste complémentaire est établie sur les autres sujets. Il s'agit de deux philosophies différentes : on priorise l'excellence des candidats ou le sujet. Avec plusieurs candidats par sujet, on pourrait présenter des sujets non financés avec l'espoir d'un financement ultérieur si les candidats sont excellents.

**Serge PIPERNO** observe que la plupart des ED présentent un candidat par sujet.

**Gilles ROUSSEL** estime que des processus différents sont envisageables par les laboratoires en amont.

**Serge PIPERNO** note que les ED ont des difficultés à se positionner à la place de la composante de recherche.

**Odile ABRAHAM** souhaite des précisions sur le devenir des demi-financements de thèse automatiques à Nantes intégrés dans les quatre thèses du fait de financements supplémentaires de la région Pays de Loire.

**Serge PIPERNO** souhaite que les demi-financements d'une région aident à obtenir plus de contrats doctoraux. Cela ne signifie pas que les candidatures avec demi-financement passent devant les autres. On propose donc que l'existence d'un demi-financement ne soit pas pris en compte dans le classement des candidatures au point de les faire remonter directement en LP. Si une ED a deux demi-financements dans sa liste principale, elle n'aura pas « automatiquement » de CD fléché supplémentaire. Cela n'empêchera aucunement que la CSRI, ayant une vision globale, attribue in fine un CD supplémentaire à l'ED concernée.

**Odile ABRAHAM** remarque que l'accès aux offres de thèses se trouve sur le site internet de l'Université Gustave Eiffel sous l'onglet international, puis l'onglet « nous rejoindre » et ne pointe que vers les sujets de thèse de l'ex-IFSTTAR.

**Serge PIPERNO** propose de se renseigner sur ce point.

**Malal KANE** s'enquiert du positionnement du travail de priorisation réalisé par les animateurs d'Axe dans le nouveau processus.

**Serge PIPERNO** répond qu'il faudra se doter d'outils ou voir comment les animateurs d'Axe pourront donner des conseils.

**Gilles ROUSSEL** précise qu'ils ne seront jamais décisionnaires, car le conseil académique est le décisionnaire. Il ne note aucune opposition majeure aux propositions présentées. Le sujet du jury national sera évoqué dans une réunion ultérieure.

### **13. Politiques Doctorales - co-accréditations - Point d'avancement**

*Ce point est reporté.*

### **14. Politiques Doctorales - éléments de politiques doctorales et chantiers à mener**

*Les membres du conseil académique sont invités à consulter les documents et poser leurs questions ultérieurement.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Aucune question diverse n'a été soumise par les participants.*

\*\*\*

*La séance est levée à 17 heures 30.*

Le Président

Gilles ROUSSEL

